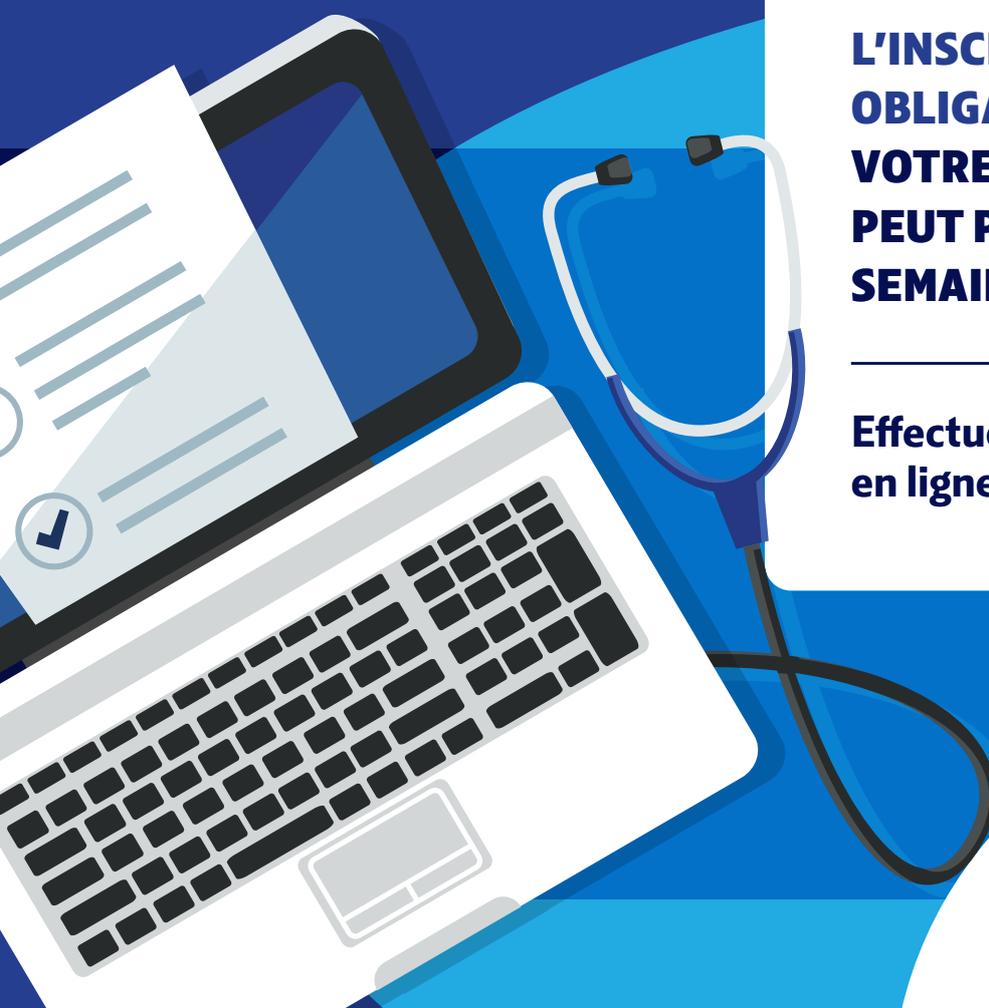


Vous terminez bientôt votre cursus de médecine en France ?

Anticipez votre demande d'inscription auprès de l'Ordre :

- dès le début de votre dernier semestre
- directement sur www.conseil-national.medecin.fr



L'INSCRIPTION À L'ORDRE, OBLIGATOIRE POUR EXERCER VOTRE PROFESSION, PEUT PRENDRE PLUSIEURS SEMAINES.

Effectuez donc votre demande en ligne au plus tôt !



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Vos démarches en ligne simples et rapides en 3 étapes :

- 1** Demandez votre inscription auprès du Conseil de l'Ordre du département dans lequel vous souhaitez exercer afin qu'il instruisse votre demande, en vous connectant sur : **monespace.medecin.fr**

Pour votre demande d'inscription c'est ICI !



- 2** Scannez vos pièces administratives pour les déposer au plus tôt dans votre dossier d'inscription (en format pdf, jpg ou png).

- 3** N'oubliez pas de transmettre vos diplômes manquants dès leur obtention.

Et après ?

Les étapes de votre demande d'inscription

- 1** Elle sera instruite par le conseil départemental choisi. Des documents complémentaires pourraient vous être demandés.
- 2** Vous effectuerez un entretien confraternel avec un Conseiller Ordinal. Vous aborderez ensemble votre parcours, votre projet professionnel et l'aide que le conseil pourra vous fournir.
- 3** Votre dossier sera présenté aux membres du conseil en vue de l'inscription.
- 4** La décision du conseil départemental vous sera notifiée. Vous recevrez votre attestation d'inscription par messagerie ou par courrier.

> Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande sur monespace.medecin.fr

Plus vous l'anticipez, plus votre démarche sera facilitée !



Qui contacter ?

Votre conseil départemental est à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche.

